

# ANACOFI NEWS

N° 14 : Avril 2009

## Edito :

Trois mois depuis notre dernière NEWS. Trois mois et toujours le même rythme de croissance. Trois mois et toujours autant de nouveautés et de mouvements réglementaires.

Y a-t-il d'autres professions qui évoluent aussi vite et depuis aussi longtemps ? C'est la question que nous posent bon nombre de professionnels.

Qui se souvient de ce qui n'était déjà pas le point de départ mais tout de même ... la déjà lointaine Loi de Sécurité Financière de 2003 ?

Depuis, nous avons eu la Directive Assurance, la Directive MIF, la Loi de Modernisation de l'Economie et les textes qui en ont découlé, en passant par une remise à plat des règles en immobilier et tout dernièrement une ordonnance sur le blanchiment et la fraude pour finir par ... 2 ordonnances sur l'assurance un an à peine après l'entrée en vigueur de toute la neuve « réforme de l'intermédiation d'assurance » !

En avons-nous fini ?

Naturellement la réponse est ... non.

Nous voilà donc repartis dans une boucle législative et réglementaire.

Au programme : Proposition de loi sur le statut de Conseil en Gestion de Patrimoine, Directive sur les organismes de notation qui pourrait bien nous concerner presque tous, débat sur les métiers de l'immobilier, réouverture de celui sur le courtier financier, mutation probable de la régulation de certaines activités et très probablement une nouvelle « loi paquet » qui autoriserait à réglementer par ordonnances.

Pourtant de tout cela, nous espérons que les indépendants, quels que soient leurs métiers, sauront tirer partie.

Naturellement, il faudra communiquer, être entendu, faire le ménage en éliminant au moins, les concurrents non autorisés et il faudra également négocier, afin que les textes ne soient pas en notre défaveur.

Nous avons des arguments : meilleur suivi des clients que la moyenne en ces temps perturbés et semble-t-il, moindres pertes pour eux, part de marché très substantielle, organisation de la profession et enfin ... moyens juridiques et de communication devenus professionnels.

Une autre force ne doit pas être négligée : la cohésion et l'implication des chefs d'entreprises que nous sommes.

L'effet de crédibilité produit par notre Convention est à ce titre symptomatique.

Merci à tous ceux qui nous ont rejoint : 500 personnes venus de toutes la France et même de l'étranger, sur 1200 conviés (membres ou invités), les responsables de plus de 25 partenaires et ... les représentants de 4 autres associations CIF sur 5, de la Fédération Européenne et de la Conférence Internationale.

L'autre satisfaction du moment est en fait un double coup de tonnerre : notre nombre d'adhérents atteint 750 groupes et 3 associations et syndicats soit ... plus de 3000 entreprises et plus de 4000 professionnels par nos seuls adhérents directs dont 49% de CGPI.

Quoi de neuf me direz vous, si ce n'est une augmentation normale des effectifs ?

Eh bien justement ... il semble qu'il n'y ait rien là de normal dans un univers dans lequel le nombre des adhérents des autres associations a plutôt tendance à stagner ou à diminuer.

Sur les 250 nouveaux CIF français depuis le 31 décembre, soit, sur 3 mois, 220 sont arrivés à l'ANACOFI. Nous représentons donc 85% des nouveaux inscrits et c'est sans compter les 50 dossiers en cours et les 150 à 200 personnes physiques qui y sont rattachées.

Mais nous sommes aussi en situation de revendiquer maintenant la place de première association du Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant par le nombre d'hommes (et non d'entreprises).

Dans ces conditions et au moment où se discute la loi sur cette activité ou cette profession, il serait temps que journalistes et responsables de tous horizons, cessent de considérer qu'une seule structure a le droit de citer.

D'autant que l'ANACOFI occupe aujourd'hui la Présidence de la section française de la Fédération Européenne qui regroupe 5 associations nationales.

Il n'est plus possible d'entendre et de lire des choses comme « une association représente 80% des CGPI » alors que nous représentons peu ou prou, le même nombre de professionnels soit 160% de professionnels !?

Et c'est sans compter sur ceux qui sont membres d'autres associations membre de la FECIF ou non.

Au total, on arriverait donc à ... plus de 200% de syndiqués !

Amusant non ?

Mais d'où viennent donc les 40 sociétés qui nous rejoignent tous les mois dont moins de 5% viennent d'autres associations !

Il faut également que cesse les attaques à peine déguisées contre une prétendue non rigueur de toutes les associations sauf une.

Compte tenu des positions de co-régulateurs d'au moins 6 associations et des contraintes qui vont avec cette position, il ne peut s'agir que de systèmes différents.

Les critiques faites par un seul homme montrent d'ailleurs sa totale méconnaissance de la réalité des choses.

Il est effarant qu'alors que nos associations sont plus que ceux qui critiquent, impliquées dans les travaux réglementaires nationaux et internationaux, le seul représentant de nos métiers appelés à siéger à une tribune organisée par des journaux qui nous connaissent, soit le Président d'une association représentant 2000 personnes alors que les autres représentent au total plusieurs dizaines de milliers de professionnels.

D'autant plus quand nos propres adhérents (d'au moins 4 associations) sont invités à assister à l'évènement.

A la limite, un devoir de réserve devrait s'imposer à l'orateur et les organisateurs devraient veiller au respect dudit devoir de réserve.

Mais revenons à un ton plus souriant pour cette NEWS à l'actualité chargée.

Nous accueillons ce mois-ci les professionnels français et du monde entier à Paris dans le cadre de la CIFA. Les orateurs ont été difficiles à choisir tant le nombre des volontaires était important. Au final les spécialistes internationaux et bon nombre des meilleurs français seront à la tribune. Ils échangeront et débattront sur la crise et la lutte contre la criminalité financière les 27, 28 et 29 avril prochain.

Nous invitons nos adhérents à s'inscrire rapidement (cf évènements et pièce jointe).

En préambule à cette conférence, nous recevons nos confrères européens pour l'Assemblée Générale de la Fédération Européenne (FECIF).

Même si l'organisation de ces évènements mobilise une bonne partie de nos moyens et de notre énergie, nous continuons à déployer sereinement notre association afin de mieux servir encore les intérêts de nos membres.

L'ANACOFI étoffe donc ses services, ses moyens et ... sa NEWS.

Pour les services et les moyens, le site internet et le nouveau système informatique sont l'objet de toutes nos attentions.

Le site sera livré dans sa nouvelle version, avant le mois de juin.

Pour le reste, au programme : renforcement des équipes ; déploiement de la centrale d'achat et d'analyse des outils professionnels ; renforcement de la cellule de crise pour assister nos membres ; travaux avec les universités ; travaux avec les élus locaux et d'autres structures associatives pour mettre en relation entrepreneurs et conseillers financiers ; dynamisation des régions ; ...

Quant à la NEWS, elle s'enrichit de nouvelles rubriques : de la vie des Associations Membres au point juridique (rédigé par notre juriste maison et mis en pièce jointe du fait de sa lourdeur).

Il me reste à espérer que vous trouverez dans cette NEWS toutes les informations qui vous intéressent tout en vous rappelant l'existence du site internet pour votre information régulière.

David CHARLET

### **Proposition de loi sur le statut de Conseil en Gestion de Patrimoine : une mise au point !**

Si un consensus existe sur la nécessité de définir le CGP, le débat s'était ouvert puis, a priori fermé, sur la pertinence d'un ordre ou d'une autre forme de régulation.

Il y a maintenant 3 mois, toutes les parties concernées semblaient avoir été entendues, les analyses juridiques fournies, ainsi que les problématiques techniques posées quant aux différentes options.

En décembre 2008, nous vous avons indiqué que l'équipe de rédaction de la proposition de loi avait abandonné l'idée d'ordre. Chose qui nous a été confirmée oralement récemment et qui semble disparaître dans les interviews du député Louis GISCARD d'ESTAING.

Pour autant, les défenseurs de l'ordre continuent à en demander la création et nous avons bien noté les évolutions du discours des défenseurs de l'ordre des CGP.

Sans chercher à prêcher une parole dogmatique sans états juridiques, nous avons continué à consulter et à échanger avec les autres. Essayant au passage quelques remarques très mal venues, sur la défense d'une solution non ordinale qui ne se justifierait que par notre intérêt (à nous ... TOUS les autres) alors qu'une seule structure défend le choix de l'ordre qui, défini comme ils le proposent ne serait en fait qu'à leur seul bénéfice !

Tous les anciens arguments démontés en droit il y a plusieurs mois, l'argument nouveau des « ordinaux », repose sur le fait que le commerce est possible puisque les pharmaciens ont le droit de vendre.

Mauvais exemple en vérité !

C'est oublié que, créé en 1944, par une république d'une autre constitution et d'un autre monde, y compris en droit, cette forme de régulation s'insère dans un ensemble de métiers dont le conseiller est le médecin !

Il en découle que cet argument revient à dire que les courtiers doivent être dans un ordre, les CGP ne devant travailler que sur honoraires et étant regroupés dans un autre ordre. C'est très précisément l'un des problèmes que nous avons soulevé !

Malheureusement le seul syndicat pouvant demander une telle chose pour les courtiers se nomme la CSCA ! Malheureusement, le gouvernement a clairement exprimé en 2008 son souhait de voir contrôlé par une même autorité de tutelle ou au maximum deux, les professions de l'intermédiation et de cesser de déployer de nouvelles autorités ! Malheureusement pour se rendre bien compte de cela, il faudrait travailler en droit.

Malheureusement encore, la CSCA semble avoir rendu un avis négatif sur cette option d'ordre, puisque la question de la régulation leur a été posée récemment (lire plus bas).

Mais il reste l'idée de la crédibilité. Toutes les professions réglementées créées ou réorganisées depuis 1947 sont donc non crédibles et sans image. C'est cette fois-ci tous les gouvernements depuis De GAULLE qui ont eu tort ! Nous en prenons acte.

Pour notre part, nous préférons que cesse ce petit jeu et que nos amis les ordinaux viennent enfin à une table de concertation, avec les autres, avec une vraie envie de discuter et non d'imposer, ce qu'ils ne sont plus guère en situation de faire.

Il convient en effet que soient posées et réfléchies ensemble les vraies questions :

1 - Le CGP peut-il être un salarié et si oui, y a-t-il des limites. Interdire le statut aux collaborateurs de petits cabinets est autre chose que de refuser le statut à un salarié bancaire en poste de manière temporaire avant de devenir cadre au marketing dans 2 ans !

2 - Le statut de CGP est-il civil ? Car alors, quid des activités commerciales qui rémunèrent la majorité des CGPI actuels. Quid également de la forme des sociétés ?

3 - Le statut doit-il se définir par compétence (diplôme, certification ou clause de grand père) ou par agrégation de statuts pré-existants (CIF, CJA, Loi HOGUET, Démarchage financier, intermédiation en assurances, ...) ? Chaque option ouvre la porte à de nombreuses adaptations et à la mise en place d'une assistance particulière qu'un ordre en gestation, ceci étant dit en passant, serait incapable de proposer avant longtemps.

D.C.

### **Haut de Bilan, IOB, Courtiers ...Actions et avis de l'ANACOFI :**

Nous reprenons nos travaux sur le haut de bilan en concertation avec les autres associations professionnelles liées à cette activité.

Les dernières décisions et informations reçues, nous semblent confirmer l'appartenance du haut de bilan à la sphère CIF.

Le SIOB ayant choisi de rejoindre l'autre syndicat d'Intermédiaire en Opération de Banque (invitation à nous rejoindre en cours), nous allons organiser une cellule de suivi et de gestion des problématiques propres aux IOB.

Cette cellule portera également notre projet de Courtage Financier.

Elle s'adosse à notre service et à notre commission juridique.

Après avoir participé au forum TEPA CAPITAL au Sénat, nous allons participer au tour de France qui en découle, qui permettra de rapprocher conseillers, autorités locales et entreprises.

L'objectif étant de participer activement à toutes les réflexions sur l'entreprise (parfois notre client ou sa propriété) et de participer au développement de l'inter-professionnalité.

En ce qui concerne l'épargne, l'assurance-vie et plus généralement le conseil et l'intermédiation financière nous faisons partie des associations professionnelles qui échangent avec Bercy suite à la Loi de Modernisation de l'Economie donnant pouvoir de réglementer les professions de l'épargne et de la Finance tout comme la CSCA et l'ANCDGP.

Si ordonnances et décrets d'application tiennent un tant soit peu compte des besoins des professionnels, ce sera donc bien du fait de l'ANACOFI ou de ses partenaires.

### **Actualité :**

#### **RC Professionnelle :**

CGPA, a bel et bien tenu ses promesses en modifiant les conditions de nos adhérents et en nous fournissant un contact unique.

Le niveau des primes a littéralement fondu.

Contact Monsieur COLLET (coordonnées sur notre site, page RC PRO).

INTERCAUTION assurance rappelle qu'il tient à la disposition de nos membres des contrats spécifiques à chaque problématique.

**Equipe :**

Arrivée de Mademoiselle Annabelle HOARA pour assister Julie CELERIER et recherche active d'un autre contrôleur.

**Formation :**

E-learning : lancé en février pour les modules internes. Module ouvert : « marchés financiers » (module 2 du catalogue ANACOFI-CIF). Il s'agit d'un test. Les adhérents seront d'ailleurs appelés à émettre un avis sur ce module.

Le « module réglementaire annuel » (module 1) sera livré en mai ou début juin.

Formation EFE : CGP, un nouvel ordre établi pour la profession.

Cette formation sera l'occasion d'entendre les points de vue de la plupart des responsables d'associations présents (ANACOFI, FECIF, CIP, CGPC, ...).

Dates : 13 et 14 mai. Réduction pour nos membres de 30%.

Renseignements et inscriptions : tgobe@efe.fr

Nouvelles dates pour tous les modules internes sur le site vers le 20 avril.

Ouverture de la page modules externes début mai.

**Adhésions :**

Depuis le 31 décembre, nous avons vu plus de 70 entreprises ou groupes rejoindre l'ANACOFI représentant environ 90 entreprises et surtout, plusieurs centaines de personnes.

De ce fait, l'ANACOFI-CIF a augmenté son nombre d'adhérents de plus de 250 en 3 mois.

**Des nouvelles du Marché des Entreprises de nos métiers :**

Réservé à nos membres, ce service est ouvert et actif depuis décembre 2008.

Au total, une vingtaine d'annonces y ont été déposées et une opération serait en cours.

Les membres de la commission chargée de bâtir un guide statistique et des usages en la matière ont été sélectionnés.

Nous rappelons que seul notre juriste, salarié et tenu à la plus grande confidentialité, sait qui est acheteur et qui est vendeur.

C'est lui qui, sur la base de fiches de déclaration, indique aux vendeurs qu'un acheteur s'est déclaré.

**Principales décisions de nos Assemblées Générales :**

Les statuts ont été corrigés afin de mieux correspondre à notre fonctionnement et faciliter la gestion de l'association.

La mention de représentation des professionnels du patrimoine a été ajoutée.

Le nombre d'heures de formation obligatoire pour les CIF a été porté à 25 heures. En contre partie, la liste des thèmes éligibles est étendue.

Les moyens financiers nécessaires au déploiement de nos outils ont été débloqués par nos membres.

Les frais de dossier ANACOFI ont été supprimés. Reste donc des cotisations uniques pour nos 2 associations (250 à 1000 € pour l'ANACOFI et 100 € pour l'ANACOFI-CIF).

La cotisation ANACOFI sera différente selon que l'adhérent est ou non un groupe ou une entreprise dépassant un certain nombre de dirigeants et salariés : 20 et 50).

Le contrôle complémentaire d'un CIF, déclenché l'année suivant un contrôle non satisfaisant, sera facturé à l'adhérent 350 €.

**Rencontres avec les universités financières :**

Le 18 mars était organisée une réunion avec 11 universités françaises diplômant en finance et gestion de patrimoine.

2 autres universités ont décidé de travailler avec notre association.

Au programme : travail en commun sur la Validation des Acquis, la construction de formations dans toutes les régions et définition d'une position commune sur les professions et leurs organisations dont découleront les enseignements à dispenser.

## Evènements :

### **Convention Internationale des Conseils Financiers 2009 (CIFA PARIS 2009) :**

Comme prévu, la convention se tiendra au Centre d'affaires et de Congrès CAP 15, à Paris quai de Grenelle les 27, 28 et 29 avril prochains.

Programme joint

Inscription via la permanence de l'ANACOFI 01 40 02 00 80 ou [anacofi-cif@wanadoo.fr](mailto:anacofi-cif@wanadoo.fr).

Afin de motiver ceux qui hésiteraient encore, nous avons décidé que nos membres pouvaient y assister en ne payant que le prix des dîners de Gala (200 € pour les 3 jours ou 100 € pour une journée) et que la participation à cet évènement qui a lieu pour la première fois dans notre pays, compterait pour 1 ou 2 jours de formation.

Merci de nous préciser si vous vous inscrivez pour 1 jour, les 3 jours et si vous participerez aux dîners de gala.

### **Les HIVERNALES DU PATRIMOINE :**

Les 9 et 10 avril, les adhérents du Sud-Est pourront échanger à OPIO, avec leurs confrères, y compris d'autres associations lors de cet évènement auquel l'ANACOFI s'est associé, tout comme la CGPC.

Y interviendront : Notre responsable Sud Est Patrick GALTIER et notre Vice-Présidente Evelyne DESSEREY.

Validera une journée pour les CIF qui y participeront

### **TEPA CAPITAL PME :**

A Paris, le 9 avril de 9h30 à 18h au Palais BRONGNIART.

Coup d'envoi du tour de France du financement et de l'investissement dans les PME.

Prochaine étape dans l'Aube.

L'ANACOFI s'associe à ce tour de France qui passera dans 26 villes et rapprochera, autorités locales, entreprises, investisseurs et conseillers financiers ou CGP.

Participation gratuite et inscription par [www.tepacapital-pme.com](http://www.tepacapital-pme.com)

### **Assemblées Générales Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers (FECIF) et de la Section FECIF France :**

Le 27 mars les membres de la section Française de la FECIF étaient conviés à l'Assemblée Générale qui devait permettre de réorganiser la structure de représentation de la France au sein de la Fédération Européenne.

Notre Président David CHARLET, en a été élu Président. Les autres associations membres disposant d'un Vice-Président.

Le 27 Avril, peu avant le début de la Conférence Internationale, nous recevons nos confrères européens à Paris, pour l'Assemblée Générale de la Fédération Européenne.

## Vie des Régions :

Même s'il faut surveiller attentivement le site internet, voici un petit résumé de nos projets en région jusqu'au 30 juin.

A cette heure c'est déjà plus de 20 formations dans 8 villes qui ont eu lieu depuis le 31 décembre.

### **PARIS :**

Formations : Dates disponibles pour tous les Modules jusqu'au 30 juin.

Dîner/débat : fin mai

### **EST :**

Nouvel animateur à Strasbourg

Dîner adhérents le 14 mai à Strasbourg.

Formation Module 1 le 15 mai à Strasbourg.

### **Sud EST**

Après les formations et évènements de Nice, Marseille et Montpellier de février et mars, participation de l'ANACOFI aux HIVERNALES DU PATRIMOINE les 9 et 10 avril.

Formations sur la Valorisation de l'Entreprise à Marseille (19 mai) et Montpellier (24 avril).

**OUEST :**

Dîner et FORUM DE L'INVESTISSEMENT à RENNES des 19 et 20 mars. Remerciement spécial à eric BERNARD pour le travail fait.  
Formation Module 1 à Rennes le 28 mai.

**SUD OUEST :**

Semaine Sud Ouest du 30 mars au 3 avril : Formations et dîners à Bordeaux, Biarritz et Toulouse.

**NORD :**

Nouvel animateur à Rouen.  
Formation Module 1 et dîner adhérents le 23 avril.

**CENTRE ET LYONNAIS :**

Nouvel animateur à Orléans.  
Formation Module 1 à Lyon le 24 juin.  
Convention Annuelle et salon de la Chambre Syndicale des Courtiers d'assurances les 25 et 26 juin à Lyon.

Pré-Inscription pour les formations ou les conférences via notre permanence (01 40 02 00 80 ou [anacofi-cif@wanadoo.fr](mailto:anacofi-cif@wanadoo.fr)).

**Vie des Associations Membres :****Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances :**

Suite des travaux de la commission Assurances de Personnes à laquelle participe l'ANACOFI : vers des formations facultatives pour les courtiers d'assurance vie dans les différentes régions. Travaux sur les documents obligatoires.

Régulation des courtiers : échanges, à la demande de Christine LAGARDE sur le futur mode de régulation des courtiers. L'ordre non ... la co-régulation probablement. Mais quelle autorité de tutelle centrale ?

Congrès Annuelle de la CSCA à Lyon les 25 et 26 juin. L'ANACOFI y sera.

**Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine :**

Suite des travaux sur la formation.  
Assemblée Générale le 28 avril à Paris.

**Office National Indépendant de l'Immobilier et du Patrimoine :**

Après deux années d'existence, l'O.N.I.I.P poursuit son développement.

Au terme de plusieurs mois de travaux à travers ses actions au sein de la Fédération des Métiers de l'Investissement Locatif, l'O.N.I.I.P a su convaincre le gouvernement de réformer le dispositif d'incitation fiscale sur l'investissement locatif par l'instauration d'une réduction d'impôt directe (loi Carrez-Scellier).

Dans le cadre de sa commission sur les statuts professionnels, l'O.N.I.I.P œuvre actuellement sur un projet de création d'un statut spécial de « démarcheur immobilier » permettant l'harmonisation des pratiques professionnelles en matière de vente de produits.

Aux fins de permettre un développement harmonieux sur le territoire national ainsi qu'un service de proximité, l'O.N.I.I.P organise la mise en place de représentants régionaux.

**Pièces jointes pour les membres :**

- la fiche de déclaration d'intérêt pour un achat ou une vente de clientèle ou d'entreprise.

- Une note, annoncée lors de l'Assemblée Générale et rédigée par l'un de nos administrateurs (JC MOUGENOT) sur les mesures de sauvegarde des entrepreneurs.
- Le programme de la Conférence Internationale des 27, 28 et 29 avril prochains.
- Point juridique d'Arieh BRUNSCHWIG

\*\*\*\*\*

Nous contacter : 01 40 02 00 80 ou [anacofi-cif@wanadoo.fr](mailto:anacofi-cif@wanadoo.fr)

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : [anacofi@anacofi.asso.fr](mailto:anacofi@anacofi.asso.fr)